



N° 31 – 26 Juin 2023

# WARLUS - INFOS

## Sommaire

<i>Conseil Municipal</i>	<i>P. 1 et 2</i>
<i>Secrétariat de mairie</i>	<i>P. 2</i>
<i>Retour sur le 8 Mai</i>	<i>P. 3</i>
<i>Réunion du 26 Mai</i>	<i>P. 3 et 4</i>
<i>Respect du voisinage</i>	<i>P. 4</i>
<i>Flyer annoncé</i>	<i>P. 4</i>
<i>Le carnet de Warlus</i>	<i>P. 5</i>
<i>Franquillité Vacances</i>	<i>P. 5/6</i>
<i>Fête des voisins</i>	<i>P. 6</i>
<i>Brocante</i>	<i>P. 6</i>

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 5 Juin 2023. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :**

### **1 - Devis.**

**1 – 1 - Pour la cuisine :** L'équipement vieillissant du matériel installé dans la cuisine et les différents incidents de fonctionnement constatés récemment nécessitent le remplacement des éléments les plus importants. Un tableau comparatif des trois différents devis a été remis aux participants concernant le four, la plaque, le lave-vaisselle et l'adoucisseur d'eau.



Après discussion et comparaison des différents matériels, le Conseil Municipal a retenu à l'unanimité l'entreprise FLAMENT-LESAGE avec qui nous avons déjà travaillé et qui est très disponible et réactive quand des problèmes lui sont signalés. Le service après-vente est un élément important à prendre en compte.

**1 – 2 - L'arrière de la salle polyvalente :** Il s'agit de la réfection du pignon arrière de la salle polyvalente et de ses murs donnant sur la cour arrière, ainsi que ceux de la cuisine. Deux devis ont été examinés. L'entreprise HAULTCOEUR de WARLUS qui propose un démoussage-nettoyage avant peinture a été retenue à l'unanimité.

**1- 3 - Engazonnement des allées du cimetière :** La propreté des allées du cimetière avait déjà été évoquée antérieurement. La discussion avait porté sur la fiabilité de l'engazonnement par temps de pluie et le côté pratique pour s'y déplacer. Des engazonnements de ce type ayant déjà été réalisés dans d'autres cimetières (Arras et Liévin notamment) il avait alors été convenu que pour se rendre compte du résultat, des conseillers iraient dans les endroits ayant été traités de cette façon. La décision avait donc été différée. L'avis de personnes se rendant régulièrement au cimetière de Warlus a également été recueilli.

Compte tenu des constatations faites sur d'autres sites et des différents avis extérieurs, le Conseil Municipal à l'unanimité a donc donné son accord pour l'engazonnement des allées et a accepté le devis de l'entreprise EHTRE. Il a également accepté le devis concernant le contrat d'entretien annuel de ces allées par cette entreprise qui travaille déjà pour la commune pour la tonte des pelouses.

Bien entendu les semis seront réalisés à l'automne pour éviter la période estivale peu propice à l'engazonnement.

De plus, une raquette et un balai seront mis à disposition dans l'armoire du point d'eau entre l'ancien et le nouveau cimetière. Ce matériel est laissé aux bons soins des utilisateurs et ne sera pas remplacé en cas de disparition.

### **1 – 4 – Contrats de maintenance des chaudières et de la Centrale de Traitement de l'Air**

Ces contrats et leur coût ont été validés par le Conseil Municipal à l'unanimité.

### **2 - Elections sénatoriales**

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège électoral composé d'environ 162 000 grands électeurs (députés et sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux). Ces élections sénatoriales sont fixées au dimanche 24 Septembre 2023.

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérangère TLILI, Michel TRUFFIER.

Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique.



Afin d'élire leurs délégués et suppléants, tous les conseils municipaux en exercice dans les départements de la série 1 (sénateurs renouvelables cette année) sont convoqués le vendredi 9 Juin 2023.

Le nombre de délégués et de suppléants varie en fonction de l'importance de chaque commune. Pour WARLUS, il s'agira d'élire un délégué et trois suppléants.

### 3 – Dispositif « Participation citoyenne »



Il s'agit du dispositif antérieurement nommé « Voisins vigilants » mais les principes sont les mêmes. Une réunion d'information est prévue pour les membres du Conseil Municipal le **mercredi 14 Juin 2023 à 18 heures 30** à la mairie. Un gendarme viendra expliquer ce dispositif. Ensuite, il sera fait appel à des habitants du village, volontaires pour être référents.

**Note :** Suite à cette réunion, il s'avère qu'une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour mettre en place ce dispositif dans la commune. Puis, en cas d'avis favorable du Conseil Municipal, une réunion d'information de l'ensemble de la population, avec la participation des gendarmes, doit être organisée. C'est lors de cette réunion qu'un appel à volontaires pour devenir référents, est effectué. Ensuite une formation d'au maximum deux heures est dispensée aux candidats retenus.



Les sept conseillers municipaux présents à cette réunion ont émis le souhait de donner suite à cette proposition et une réunion de Conseil sera organisée prochainement pour confirmer la tenue d'une réunion publique qui devrait avoir lieu le **18 Septembre 2023 à 18 heures 30** à la salle polyvalente Jean Lefranc.

### 4 - Contrat de Monsieur Frédéric BLONDEL

Le contrat CDD de notre employé communal arrive prochainement à son terme. Le Conseil Municipal a donné son accord pour la création d'un poste d'agent technique (fonctionnaire territorial), à temps partiel, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre. Ce poste avait été supprimé au départ en retraite de Monsieur Paul SIMON.

Par ailleurs, s'agissant de la propreté du village, il a été demandé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de faire remonter immédiatement tout problème constaté ou toute anomalie qui leur serait signalée par les habitants.

### 5 - Divers

**5 – 1 - Aires de jeux sur la place :** L'installation des aires de jeux sur la place est en cours. Le but est de laisser un accès libre. Il est néanmoins précisé que des bancs seront installés face aux jeux et dos à la route. Des panneaux seront posés pour rappeler aux parents que leurs enfants restent sous leur responsabilité pendant l'utilisation de ces jeux.

**5 – 2- Raccordement à l'antenne :** Chacun a pu constater que des travaux concernant le réseau de télécommunications ont été réalisés dans le village. Il est précisé que l'antenne installée entre Berneville et Warlus doit être raccordée au réseau de télécommunications existant. C'est pourquoi des nouveaux fils ont été tirés entre l'antenne et le point de raccordement situé rue de Wanquetin.

Selon nos informations, cette antenne ne devrait être opérationnelle qu'à la rentrée.

**5 – 3 - Subventions DETR :** Les demandes de subventions DETR concernant la salle polyvalente et la RD 59 sont rejetées pour le moment mais nous réitérerons nos demandes.

## SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera **fermé du 1er au 25 Août 2023**. En cas de nécessité, il est possible de laisser un message sur la boîte vocale au **03 21 58 20 71** ou sur la boîte mail [commune-de-warlus@orange.fr](mailto:commune-de-warlus@orange.fr) qui sont consultées régulièrement. La permanence, tenue chaque lundi, peut également être mise à profit pour prendre un rendez-vous ce jour-là.

## RETOUR SUR LE 8 MAI



Cette année, une quarantaine de participants sont venus célébrer le 78<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la seconde Guerre Mondiale. A cette occasion, une gerbe a été déposée à la stèle des femmes déportées et au monument aux morts de notre commune.

A l'issue de cette manifestation, un vin d'honneur a été servi à l'ensemble des participants et des jus de fruit aux plus jeunes. Nous remercions vivement les participants ainsi que les parents qui sont venus avec leurs enfants pour préserver le devoir de mémoire parmi les jeunes générations.

## RETOUR SUR LA REUNION PUBLIQUE DU 26 MAI

Monsieur Anthony SURMONT de la société NORD DE FRANCE PROMOTION est venu le vendredi 26 Mai présenter le projet d'aménagement de la parcelle se trouvant derrière Le Petit Clos. Vingt-cinq personnes dont six membres du Conseil Municipal ont répondu à cette invitation.

Des réactions de certains participants à cette réunion démontrent que les fondamentaux et les différentes étapes de ce dossier sont mal connus et il semble important de les rappeler ici afin que chacun soit au même niveau d'information, avec une approche objective des contraintes techniques et des possibilités d'amélioration au bénéfice de tous :

La procédure du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été lancée le 4 Juin 2015 dans l'ancienne Communauté de Communes des Portes des Vallées. La décision de mise en place d'un PLUi concernant la nouvelle Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et la totalité de ses communes, a été prise le 5 Décembre 2019, après les études préalables.

Pour ce qui concerne Warlus, le Conseil Municipal du 10 Février 2020 a approuvé ces propositions, notamment le plan de zonage déterminant les surfaces constructibles et les surfaces agricoles.

Ce PLUi a fait l'objet d'une enquête publique du 15 Juin au 24 Juillet 2020 où tout un chacun a pu faire part de ses observations auprès du commissaire enquêteur, soit par mail, soit en direct, notamment lors d'une permanence qui a eu lieu en mairie de Warlus le samedi 27 Juin 2020 au matin.

Ce PLUi Est a été approuvé par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois le 10 Décembre 2020 en tenant compte de toutes ces observations et des recommandations du commissaire enquêteur.

Trois zones constructibles ont été délimitées sur notre commune de Warlus. Dès lors, aucune obligation de vente de ces terrains n'est imposée aux propriétaires qui restent maître de leur décision de vendre ou de ne pas vendre.

Pour cette parcelle se trouvant derrière Le Petit Clos, le propriétaire avait déjà vendu le terrain de l'actuel Petit Clos et chacun savait, dès l'acquisition de sa parcelle au cours de l'année 2005, qu'une deuxième tranche était prévue, notamment par la voirie en attente, que chacun pouvait constater sur les plans du lotissement.

Un premier promoteur avait d'ailleurs contacté le propriétaire dès le début de l'année 2021 et se proposait d'y ériger 32 maisons. Mais ce projet n'a pas abouti.

Il est précisé que la réunion de ce 26 Mai a été organisée à la demande de la commune qui souhaitait dans un premier temps que soient exposées par l'aménageur lui-même, les grandes lignes de son projet tout en prenant l'avis des riverains, afin de finaliser son projet définitif. Les décisions prises lors de cette réunion sont rappelées ci-dessous :

1 – La gestion de l'eau : A la demande des riverains, abandon du projet de bassin d'évaporation qui aurait pu être envisagé le long de la RD 62, à la sortie de la commune.

2 – Infiltration des eaux de pluie : Les études de terrain de la zone seront approfondies pour connaître avec précision les coefficients de perméabilité des sols et d'infiltration de l'eau.

3 – Les habitants présents du Petit Clos souhaiteraient qu'il n'existe qu'une liaison piétonnière entre les deux résidences et qu'une route en double sens au bénéfice des nouvelles constructions, se fasse par le chemin dit « du Bois Caron ».

Il est précisé que cette route devrait aboutir sur la route départementale 62. Il est donc nécessaire de consulter les services départementaux avant de prendre toute décision sur ce point.

4 – Enfin, quand nous aurons les résultats des études techniques complémentaires et l'avis des services départementaux sur les possibilités d'accès à la RD 62, une réunion sera de nouveau organisée au courant du mois de Septembre prochain.

Par ailleurs, il est rappelé que des permanences sont tenues à la mairie par Madame le Maire et ses adjoints et qu'il est toujours préférable de solliciter un rendez-vous pour évoquer ces sujets, plutôt que de rester dans l'ignorance ou de diffuser des informations non fondées.

## TRANQUILLITE DU VOISINAGE

Des habitants de notre village semblent méconnaître une règle, en vigueur dans la majorité des communes, visant à éviter le bruit à certains horaires, notamment en soirée et le dimanche.



L'article R 1334-31 du code de la santé publique stipule : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé »

Pour le respect de chacun, il est préconisé de réaliser tous les travaux nécessitant l'utilisation d'outils tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, taille-haies, tronçonneuses, scies circulaires, perceuses, raboteuses ou tous dispositifs bruyants, dans des créneaux horaires **ne dépassant pas 19 heures en semaine.**

**Le dimanche et les jours fériés, il conviendra d'effectuer ces travaux uniquement dans la tranche horaire de 10 heures à 12**

**heures.**

## WARLUS INTRA MUROS ET MOBILITE

Un flyer en recto-verso est inséré dans le présent bulletin municipal. Il concerne deux sujets :

**1 – L'application IntraMuros** qui est en cours de mise en place pour notre commune et sera bientôt disponible pour l'ensemble des habitants de Warlus.

**2 – Donnez votre avis sur la mobilité** : A l'occasion du lancement de la stratégie mobilité des Campagnes de l'Artois, nous vous proposons de prendre quelques minutes pour remplir l'enquête mobilité et contribuer ainsi à l'amélioration de vos déplacements.

Votre expérience du quotidien compte pour façonner un plan de mobilité efficace et durable.

**Remplissez le questionnaire et partagez vos idées afin de construire ensemble des solutions adaptées à vos besoins et à ceux du territoire !**

<https://enquetes.tecurbis.fr/index.php/285186?lang=fr>

Plus d'informations sur le site internet des Campagnes de l'Artois : [www.campagnesartois.fr](http://www.campagnesartois.fr)



## LE CARNET DE WARLUS



Le 20 Juin 2023, Madame Maria BONELLO née IDALI, domiciliée 1 rue de la Bassure nous a quittés à l'aube de ses 93 ans. Elle était la doyenne de notre commune depuis le 9 Décembre 2022. A ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, à toute la famille et à ses amis, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.

## OPERATION TRANQUILLITE VACANCES



Ce service en ligne, permet aux habitants lors de leurs absences prolongées, de demander la surveillance de leur domicile. L'inscription à l'**Opération Tranquillité Vacances** permet ainsi d'organiser des patrouilles de police ou de gendarmerie, de jour comme de nuit, afin de lutter contre les cambriolages. Afin de prévenir les éventuels **cambriolages**, ce dispositif de police et de gendarmerie, propose aux habitants de veiller sur leurs domiciles pendant leurs **absences prolongées** et de les prévenir en cas d'anomalie. Des patrouilles sont organisées de jour comme de nuit. L'extérieur de votre habitation est inspecté.

Depuis le 20 juin 2022, cette démarche est dématérialisée. Vous pouvez y accéder par le site

[www.masecurite.interieur.gouv.fr/](http://www.masecurite.interieur.gouv.fr/)

Comment faire ma démarche ?

- 1 – Je me rends sur le site
- 2 – Je m'identifie grâce à France Connect
- 3 – Je complète le formulaire en ligne

[Je m'inscris en ligne](#)

*\* À l'issue de votre inscription, vous recevrez un récépissé de votre demande par courriel ainsi qu'un formulaire reprenant toutes les informations communiquées.*

À la suite de votre inscription au dispositif, des patrouilles sont organisées de jour comme de nuit. L'extérieur de votre habitation est inspecté. En cas d'anomalie constatée, vous êtes contacté

La police et la gendarmerie assurent des passages réguliers à votre adresse.

Si vous le souhaitez, vous pouvez toujours réaliser votre inscription dans un [commissariat de police ou une brigade de gendarmerie](#).

- Pour s'inscrire sur place, il faudra présenter une **pièce d'identité** et un **justificatif de domicile**.
- Conservez le **récépissé** de demande d'inscription.

Le formulaire est disponible en PDF sur [www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formul...](http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formul...)

## RETOUR SUR LA FETE DES VOISINS



Ce vendredi 23 Juin a eu lieu la Fête des Voisins dans notre commune, organisée par l'association Warlus Loisirs Animation.

Ce fut un très beau moment de partage et de convivialité où chacun a pu apprécier l'ambiance.

C'était aussi l'occasion pour le nouveau bureau de se présenter à l'ensemble des participants.

Que les bénévoles et l'ensemble des participants soient ici remerciés pour leur implication active dans la réussite de cette soirée. Des plats n'ont pas été récupérés et ils sont disponibles en mairie.

## BROCANTE DE WARLUS

La nouvelle équipe de l'association Warlus Loisirs Animation, en partenariat avec la municipalité a souhaité maintenir l'une des animations phares de notre commune ; la brocante annuelle. En effet, des demandes extérieures à notre commune ont été faites en mairie et de nombreux Warlusiens y sont attachés.

**Cette brocante pourra être organisée soit le 16, soit le 17 Septembre prochains.** Le choix définitif de la date sera arrêté très prochainement lors d'une réunion, et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.



## BONNES VACANCES

Vous avez peut-être prévu de vous rendre à la mer, à la campagne ou à la montagne, ou tout simplement de rester à la maison.

Quelle que soit votre décision, le Conseil Municipal tient à souhaiter de bonnes vacances à l'ensemble de la population de Warlus.